

ANNEXE - Règlement intérieur du service périscolaire

Syndicat mixte scolaire – RPI AUBAGNAN-BATS-VIELLE TURSAN

Tarifs au 1^{er} septembre 2024 :

1- Garderie :

Matin	Fin de journée (goûter inclus)	
	16h45-17h45	16h45-18h30
1€	0,75€	1,50€

2- Cantine :

Pour permettre d'offrir un repas complet à un tarif progressif en fonction des revenus des familles (quotient familial), les élus du syndicat mixte ont mis en place le tarif social de la cantine scolaire en janvier 2022.

Celui-ci est appliqué pour 3 ans renouvelables, sous condition que les communes conservent leurs critères d'éligibilité.

Quotient Familial	Prix facturé
<900€	0,75 €
900€<QF<1800€	1,00 €
QF>1800€	3,00 €

3- TAP

Le fonctionnement des TAP est entièrement financé par le Syndicat mixte et la CAF. A ce titre, il n'est pas demandé de participation financière aux familles.

Fait à AUBAGNAN, le 29 Août 2024

Le Président du syndicat mixte scolaire,

Benoît LABORDE

Benoît LABORDE
Président du RPI

